



Encore un mauvais coup !

Le parlement supprime une demi-part aux veuves - veufs - divorcé(e)s - séparé(e)s ayant élevé au moins un enfant

De lourdes conséquences pour des millions de retraités !

Jusqu'au 31 décembre 2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire. La dernière loi des Finances dispose que les revenus 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum cinq ans.

Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012. Comme en témoigne le tableau ci-dessous.

A DECLARER	IMPOT ANNUEL A PAYER AVEC LA 1/2 PART	IMPOT ANNUEL A PAYER SANS LA 1/2 PART	DIFFERENCE A PAYER
1 300 € mensuels	0	298	+ 298
1 400 € mensuels	0	525	+ 525
1 500 € mensuels	82	749	+ 667
1 600 € mensuels	172	940	+ 768
1 700 € mensuels	260	1 092	+ 832
1 800 € mensuels	442	1 243	+ 801
1 900 € mensuels	669	1 394	+ 725
2 000 € mensuels	885	1 545	+ 660
2 100 € mensuels	1 196	1 856	+ 660

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

PIRE ! Pour les personnes devenant imposables, leur situation va se traduire par :

- la retenue des cotisations sociales sur les retraites ;
- la suppression ou la baisse de certaines aides sociales ;
- la suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes ;
- la suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation ;
- la suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans ;
- la suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle...

Même, étalée sur trois ans, cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes, **en très grande majorité des retraité(e)s**. Par contre, les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux, il faut imposer l'abrogation de cette disposition !

C'est aussi ce que nous exprimerons avec force le 24 février et le 23 mars 2010 dans les manifestations unitaires !